



Blason et devise de la commune, salle des mariages. Cette devise Bois perdu, cité perdue fut inscrite en 1903 par le conseil municipal sous le blason de la ville.

IVR11\_20089300320NUC4A

Auteur de l'illustration : Jean-Bernard Vialles

(c) Jean-Bernard Vialles, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation